

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2015

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes DECK Nathalie, GRUNENBERGER Laetitia, JEHL Nathalie, SIMLER Agnès et WEIXLER Colette
MM CHASTE Bruno (est arrivé au point "Urbanisme"), HABERKORN Christophe
JAEGLER Patrice, OBERT Jean-Paul, SCHÖNSTEIN Laurent, SIMLER Etienne, SUTTER Thomas

Membre absent excusé et non représenté : Mr GROLLEMUND René

Membres absents non excusés : ./.

Membre ayant donné procuration : ./.

Secrétaire de séance : Mme DECK Nathalie

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la dernière séance
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme
5. Zone artisanale : vente d'un terrain
6. Projet d'un parc éolien
7. Travaux Club House
8. RPI Grussenheim - Elsenheim
9. Communauté de Communes du Pays du Ried Brun (transfert de biens, actif et passif - clé de répartition)
10. Personnel communal (transfert suite à la dissolution de la CdC du Pays du Ried Brun - tableau d'avancement de grade 2016)
11. Budget 2015 : Virement de crédits
12. Budget 2016 : ouverture des crédits d'investissement
13. Location des terrains communaux (période du 11/11/2015 au 10/11/2024)
14. Renouvellement du bureau de l'association foncière de Grussenheim
15. Divers

Avant de débiter la séance, une minute de silence a été observée en mémoire des victimes des attentats commis à Paris le 13 novembre 2015.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame DECK Nathalie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3. COMPTE-RENDU DE REUNION

Mr le Maire remercie toutes les personnes qui ont contribué et participé au bon déroulement du marché de Noël. Un tour de table pour recueillir les premières impressions est effectué.

Mr le Maire donne les informations suivantes :

- 19 novembre : réunion avec le Préfet sur l'état d'urgence
- 20 novembre : réunion du bureau de la CdC du Pays du Ried Brun
- 25 novembre : réunion du SIACCA
- 25 novembre : entretien avec une délégation du FCG pour un projet de construction d'un vestiaire supplémentaire
- 27 novembre : réunion à Elsenheim par rapport au RPI Elsenheim - Grussenheim en présence des maires et directrices d'écoles de deux communes, des inspectrices de l'éducation Nationale du Haut-Rhin et du Bas-Rhin
- 30 novembre : réunion du comité de pilotage du périscolaire
- 1^{er} décembre : réunion de l'association foncière de Grussenheim
- 3 décembre : réunion du conseil de communauté de la CdC du Pays du Ried Brun
- 5 décembre : messe Ste Barbe à Grussenheim pour tous les pompiers du secteur
- 8 décembre : conseil de communauté de la CdC du Ried de Marckolsheim
- 9 décembre : rencontre avec un responsable de NOREST TELECOM par rapport à l'internet de la commune
- du 11 au 13 décembre : marché de la Ste Lucie
- 15 décembre : interview par la Télévision locale TV2 COM
- 15 décembre : réunion du SIACCA
- 16 décembre : remise des prêts à poster

Monsieur Simler Etienne a assisté à la réunion du SCOT le 9 décembre 2015.

Mme Nathalie Jehl résume la réunion du comité de pilotage de l'ensemble des périscolaires de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

Mr Grollemund René a assisté à la réunion du Syndicat de la Blind le 27 novembre 2015.

4. URBANISME**DECLARATION PREALABLE**

Un avis favorable est émis à la déclaration préalable déposée par le cabinet Bilhaut pour la division d'un terrain en vue de construire.

PERMIS MODIFICATIF

Mr Sutter Sylvain a déposé un permis modificatif pour la réhabilitation en cours (mise en place d'un colombage).

CERTIFICAT D'URBANISME

Aucune observation n'est émise au certificat d'urbanisme déposé pour le terrain sis section 3 parcelle 238/160 d'une superficie de 7 ares 81.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal décide de pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente de la parcelle 238/160 section 3 d'une surface de 7 ares 81.

5. ZONE ARTISANALE : VENTE D'UN TERRAIN

Mr le Maire informe le conseil municipal que les époux Wagner Jean-Philippe et Michèle (SCI WAGNER'S) de Jebsheim souhaitent acquérir les parcelles 122/89 et 116/89 section 31 d'une surface totale de 14 ares 08.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire :

- à vendre ces parcelles à la SCI WAGNER'S aux conditions fixées par délibération des 9 octobre 2014 et 9 novembre 2010.
- à signer tous les documents afférents à cette transaction.

6. PROJET D'UN PARC EOLIEN

Mr le Maire rappelle qu'une étude est en cours par la Compagnie Nationale du Rhône pour l'implantation d'un parc éolien le long de la voie romaine. L'étude consistant à prendre des mesures sur une durée d'un an, grâce à la pose d'un mât, sera réalisée sous condition d'avoir un nombre minimum d'engagement.

Une consultation de différents services de l'Etat et organismes a été effectuée. Les propriétaires fonciers ont également été contactés.

Trois parcelles appartenant à la commune sont concernées par ce projet. Dans ce cadre, il y a lieu de signer une convention générale pour le développement d'un parc éolien (il est précisé que cette convention ne concerne que l'étude de faisabilité).

Le conseil municipal, par 9 voix pour et 4 abstentions, autorise Mr le Maire à signer la convention générale pour le développement d'un parc éolien ainsi que tous les documents s'y rapportant.

7. TRAVAUX CLUB HOUSE

Compte-tenu du nombre importants de joueurs et des équipes féminines, des vestiaires supplémentaires sont nécessaires.

Le Football Club de Grussenheim a fait parvenir une offre de prix pour la construction d'un vestiaire. Le coût de ce projet est estimé à 228 032,95 € TTC. Au titre de ces travaux, une subvention peut être sollicitée auprès de la LAFA dans le cadre de l'appel à projets Horizon Bleu 2016 et auprès du Conseil Départemental.

Après discussion, le conseil municipal décide de reporter ce point à la prochaine séance et de solliciter des informations complémentaires quant à ces travaux notamment en ce qui concerne les normes à respecter pour ce type de construction.

Mr Simler Etienne rappelle la journée de travail du samedi 19 décembre 2015 pour procéder à l'enlèvement du grillage.

8. RPI ELSSENHEIM - GRUSSENHEIM

Dans le cadre du projet de RPI ELSSENHEIM - GRUSSENHEIM, il y a lieu de conclure une convention de Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal Elsenheim-Grussenheim à partir de la rentrée 2016/2017
- autorise Mr le Maire à signer la convention de Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les communes d'Elsenheim et de Grussenheim ainsi que tous les documents s'y rapportant.

9. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU RIED BRUN (TRANSFERT DE BIENS, ACTIF ET PASSIF - CLE DE REPARTITION)

Transfert de biens communs à répartir dans les communes

Dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun et conformément à l'article L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Communautaire a accepté par délibération du 03/12/2015 la répartition des biens entre les communes sur la base du tableau joint en annexe.

Cette répartition se fera sur la base d'une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants des communes.

Le montant global de ces biens s'élève à 366 967,42 €, dont certains ont fait l'objet de subventions pour un montant total de 26 311,54 €.

Sur la base de cette répartition, la commune de Grussenheim récupèrera dans son actif un montant de 32 476,62 € en dépenses et un montant de 2 328,57 € en recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, par onze voix pour, une contre et une abstention, le transfert de ces biens dans son patrimoine à compter du 01/01/2016.

Actif et passif - Clé de répartition

Dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun et de la répartition des biens entre les communes, une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants des communes a été approuvée par le Conseil Communautaire du 03/12/2015 selon le tableau ci-dessous.

Nbre habitants	Prorata habitants
9 100	100 %

Communes		
Andolsheim	2 319	25,48 %
Bischwihr	987	10,85 %
Fortschwihr	1 241	13,64 %
Grussenheim	805	8,85 %
Holtzwihr	1 393	15,31 %
Muntzenheim	1 157	12,71 %
Riedwihr	407	4,47 %
Wickerschwihr	791	8,69 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par onze voix pour, une contre et une abstention, approuve cette répartition et le mode de calcul adopté.

Transfert de biens en pleine propriété

Dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun et conformément à l'article L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Communautaire a accepté par délibération du 03/12/2015 la répartition des biens qui pourrait revenir en pleine propriété dans les communes respectives sur la base du tableau joint en annexe.

Pour la commune de Grussenheim le montant global de ces biens s'élève à 117 053,72 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, par onze voix pour, une contre et une abstention, le transfert de ces biens dans le patrimoine communal à compter du 01/01/2016.

10. **PERSONNEL COMMUNAL (TRANSFERT SUITE A DISSOLUTION DE LA CDC DU PAYS DU RIED BRUN - TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2016)**

Transfert de personnel suite à dissolution de la CdC du Pays du Ried Brun

Dans le cadre de la dissolution de la CdC du Pays du Ried Brun, le poste de Mme Richert Maryline est transféré à la commune de Grussenheim. Elle est classée depuis le 1^{er} janvier 2015 à l'échelon 05 du grade d'Agent Social de 2^{ème} classe (indice brut 347 -

indice majoré 325). Compte-tenu de sa durée hebdomadaire de travail, sa rémunération est calculée sur la base de 27.69/35.

Mme Richert, est actuellement en congé parental et reprendra son poste le 7 janvier 2016. Son remplacement est assuré par Mme Stoehr Audrey.

Le conseil municipal, après délibération :

- charge Mr le Maire de procéder à la création du poste d' Agent Social de 2^{ème} classe,
- autorise Mr le Maire à l'effet de signer tous les documents afférents au transfert de Mme Richert
- autorise Mr le Maire à signer l'arrêté de remplacement de Mme Richert et de nommer Mme Stoehr Audrey à ce poste.

Tableau d'avancement de grade 2016

Mr le Maire propose que Mr Dietsch Téléphore bénéficie de l'avancement de grade.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant de la collectivité décide, par douze voix pour et une contre, de fixer les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Filière technique			
Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	100 %

11. BUDGET 2015 : VIREMENT DE CREDITS

Afin de permettre le paiement du dégrèvement de la taxe foncière sur propriétés (JA), Mr le Maire propose de porter le virement de crédits ci-après:

de l'article 022 "Dépenses imprévues" :	- 1 050,00 €
à l'article 7391171 (chap. 014) "Dégrèvement TF sur propriétés (JA)	+ 1 050,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce virement de crédits et autorise Mr le Maire à l'effet de passer les écritures comptables nécessaires.

12. BUDGET 2016 : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1111-1 et suivants, L 2121-29 et 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2015,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissements sans attendre l'adoption du budget primitif 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement d'emprunt soit $493\,724,87 \times 1/4 = 123\,431,21 \text{ €}$

Ces crédits sont ventilés sur les chapitres suivants :

- chapitre 21 : 23 431,21 €
 - chapitre 23 : 100 000 €
- décide que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2016.

13. LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'après discussion, Mr Haumesser Joël a décidé de céder la parcelle section 31 n° 25/10 (lieu-dit Aeckerlé) d'une surface de 65 ares à Mr Streitmatter Thierry. Le conseil municipal approuve cette décision et autorise Mr le Maire à l'effet de signer un contrat de bail à ferme pour cette parcelle avec Mr Streitmatter Thierry.

Un courrier relatif à cette cession sera transmis à Mr Haumesser Joël.

14. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE GRUSSENHEIM

En vue du renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Grussenheim, le conseil municipal propose les propriétaires fonciers suivants :

Titulaires :

BLATZ Brigitte
SCHWEIN Laurent
SEILER Frédéric

Suppléants :

MULLER François

Cette liste sera complétée par des membres désignés par le Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin.

15. DIVERS

- **Programme des travaux forestiers 2016** : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'aucun programme de travaux forestiers n'est prévu pour l'année 2016.

- **Contrat d'entretien pour la chaudière de l'école/mairie** : Mr le Maire propose de souscrire un contrat d'entretien pour la chaudière de l'école/mairie auprès de la société KWB pour un montant de 280 € H.T. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise Mr le Maire à l'effet de signer tous les documents afférents à ce contrat d'entretien.
- **Demande utilisation Foyer** : Comme les années passées, le FCG sollicite l'utilisation du Foyer pour effectuer des petits exercices techniques et de psychomotricité pour les catégories Pitchounettes et Poussines. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.
- **Téléphonie** : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait appel à NOREST TELECOM pour l'internet de l'école (compétence qui revient à la commune au 1^{er} janvier 2016) afin d'harmoniser les contrats de la commune. En outre, une offre de prix a été sollicitée pour un téléphone portable pour Mr Dietsch.
- **Passage piétons** : Mr Schönstein Laurent indique qu'il est urgent de remettre en peinture le passage piéton situé route de Colmar (près du chemin du Mauchen). En effet, de nombreux enfants empruntent ce dernier. Mr le Maire indique que le nécessaire sera fait.
- **Batterie du radar automatique** : Mr Schönstein Laurent sollicite les références de la batterie du radar automatique.
- **Panneau publicitaire** : Mme Simler Agnès indique qu'un panneau publicitaire annonçant la porte ouverture de l'écurie d'Artzenheim est toujours en place depuis l'été près du terrain de football. Les organisateurs s'étaient engagés à retirer celui-ci. Un rappel sera adressé à ces derniers.
- **Demandes d'informations** : Mr Sutter Thomas sollicite différentes informations par rapport:
 - * à l'ouverture de la boulangerie : pas plus d'information en mairie.
 - * du recensement de la population : les chiffres officiels n'ont pas encore été transmis.
 - * de l'ADAP : pas de nouvelle depuis la transmission en Préfecture.
 - * du PLU : une rencontre avec TOPOS sera prévu en janvier 2016.
 - * projet d'un musée conservatoire : ce point devra être discuté en commission.
 - * distribution de poules : pas de projet en ce sens.
- **Prochaines réunions** : Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées au mardi 12 janvier 2016 et mardi 9 février 2016 à 20 heures.
- **Grussemerblett** : Un Grussemerblett sera édité pour les fêtes de fin d'année.
- **Ordures ménagères** : Les anciens bacs de collecte pourront être conservés par les habitants. Une information sera transmise par le biais du Grussemerblett.

La séance est levée à 00 heures 10.

Le Maire, Martin KLIPFEL